

Comité d'interprétation des normes biologiques

Questions et réponses relatives à la Norme nationale du Canada sur les Systèmes de production biologique

L'Agence canadienne d'inspection des aliments, en partenariat avec la Fédération biologique du Canada, a mis sur pied le Comité d'interprétation des normes biologiques (CIN).

L'objectif de ce comité est de conseiller le Bureau Bio-Canada sur l'interprétation de questions relatives à la Norme nationale sur l'agriculture biologique (CAN/CGSB 32.310 et CAN/CGSB 32.311).

Les réponses proposées aux questions soulevées par les exploitants au sujet de la Norme nationale sur les Systèmes de production biologique sont énoncées ci-dessous. Ces réponses seront publiées pour une période de 60 jours aux fins d'examen et de commentaires. Tous les commentaires relatifs à ces réponses doivent être envoyés à l'adresse OPR.RPB@inspection.gc.ca



Examen public du 13 février au 13 avril 2015

Table des matières

Exigences propres à certaines productions	2
Production de germinations.....	2
Cueillette de plantes sauvages	2
Listes des substances permises	2
Huile de clou de girofle.....	2
Acide citrique.....	2

Exigences propres à certaines productions

Production de germinations

Est-ce que les germes de haricot mungo produits par culture hydroponique peuvent être certifiés biologiques? (245)

L'hydroponie est définie comme étant la 'Culture des végétaux avec des solutions nutritives renouvelées, sans le support d'un sol.' (se référer à la section 3 de la norme pour consulter la définition complète). Comme la germination du haricot mungo ne s'effectue pas à l'aide d'une solution nutritive, il ne s'agit pas d'une culture de type hydroponique. La section 7.4 est consacrée à la production de germinations.

Cueillette de plantes sauvages

Est-ce que la farine d'algues marines sauvages peut être certifiée? (244)

Oui, la farine d'algues marines peut être certifiée conformément à la section 7.6, Cueillette de plantes sauvages, si elle est utilisée comme aliment pour humains ou animaux.

Listes des substances permises

Huile de clou de girofle

Est-ce que l'huile de clou de girofle est permise comme inhibiteur de croissance pour les pommes de terre en production biologique? (27)

Suivant la Table 4.3 des LSP, les « extraits de végétaux, huiles et préparations végétales » peuvent être utilisés comme auxiliaires de production. L'huile de clou de girofle pourrait donc être utilisée sur les pommes de terre.

Acide citrique

Peut-on utiliser l'acide citrique pour ajuster le pH lors de l'extraction de l'acide fulvique? (248)

Oui. L'acide citrique peut être utilisé pour ajuster le pH à la table 4.3 de 32.311.